

Conseil de gestion plénier

Date : jeudi 4 juillet 2024

Lieu : Salle Keynes

Personnes présentes ou représentées :

Directeur de l'UFR : F. LEGENDRE

Membres élus : V. BOUVATIER, A. DESHAYES
(*procuration à K. FOURREY*), S. FOUGERAY, K.
FOURREY, Z. HIDOUCHE, J. LOCHARD, C. MATHIEU,
F. MIHOUBI (*Teams*), V. MIRAKAJ, C. RÉGNIER
(*absente*), F. SARI (*procuration à J. LOCHARD*), Y.
VIDEAU.

Personnalités extérieures : A. D'ABOVILLE
(*procuration à V. MIRAKAJ*), É. BARD (*procuration*
Z. HIDOUCHE), I. GUÉRIN (*absente*).

Invités : A. GUILLIN (*absente*), F. POMPET, C.
RODRIGUES.

Compte rendu

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil de gestion plénier du lundi 17 juin 2024 ;
- 2) Election du nouveau directeur d'UFR SEG ;
- 3) Révision de mode de calcul des primes pour responsabilités pédagogiques (PRP) ;
- 4) Tableau des primes pour coordination d'enseignements transversaux lourds ;
- 5) Questions diverses.

Diffusion : Membres du conseil de gestion plénier

Le quorum étant atteint, M. François LEGENDRE, Directeur de l'UFR FSEG, ouvre la séance à 14h10.

Tout d'abord, François LEGENDRE remercie tous les membres.

Ensuite, il est informé que Mme Ann d'Aboville devra être remplacée pour cause de congé maternité et changement d'affectation. De ce fait, un nouveau membre de la société BNP Paribas devra présenter les personnalités extérieures du Conseil de gestion plénier de l'UFR SEG pour l'année universitaire 2024-2025.

Enfin, le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GESTION PLÉNIER DU LUNDI 17 JUIN 2024

M. François LEGENDRE, Directeur de l'UFR, soumet à l'approbation des membres du conseil du compte-rendu du conseil de gestion plénier du lundi 17 juin 2024.

Le conseil de gestion plénier approuve le compte-rendu à l'unanimité.

2. ELECTION DU NOUVEAU DIRECTEUR D'UFR SEG

Il est indiqué qu'une seule personne, M. Ferhat MIHOUBI, a candidaté à l'élection du directeur d'UFR SEG. Ce dernier présente brièvement sa candidature.

En raison du caractère exigeant et peu attractif du poste, incluant la gestion des ressources humaines, les relations avec divers partenaires ainsi que la bonne gestion et le bien-être de la faculté, M ; Ferhat MIHOUBI propose de constituer une équipe élargie composée de plusieurs directeurs adjoints pour l'année universitaire 2024-2025. Aussi, le poste de directeur délégué aux études sera scindé en deux.

- Une directrice déléguée aux relations internationales : Mme Amélie GUILLIN
- Un-e directeur/trice délégué-e aux études niveau Licence : à définir
- Un-e directeur/trice délégué-e aux études de Master : à définir
- Un-e directeur/trice délégué-e aux affaires financières : à définir

M. Yann VIDEAU, actuellement directeur délégué aux études, se positionnera pour l'un des postes de directeur/trice délégué-e aux études niveau Licence ou Master.

M. Ferhat MIHOUBI annonce démissionner après un mandat de deux ans, au lieu de cinq, facilitant ainsi une rotation plus fréquente du poste de directeur.

Il est recommandé du montant des primes associées à ces nouveaux postes de directeur/trices délégué-es en tenant compte des nouvelles données au budget initial 2025, lors d'un prochain Conseil de gestion de l'UFR.

En outre, il est également suggéré d'envisager une délégation de permanence du directeur en commission de recherche.

La proposition

Etes-vous favorable à l'élection de M. MIHOUBI Ferhat au poste de directeur d'UFR SEG ?

est mise au vote : elle recueille 10 oui, 1 non et 1 blanc.

Il est précisé que la passation de pouvoir aura lieu le 31 août 2024.

3. REVISIONS DE MODE DE CALCUL DES PRIMES POUR RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES (PRP)

Il y a quelques années, une feuille de calcul fixant le barème des primes pour responsabilité pédagogique a été établie. Cependant, ce barème génère de forts effets de seuil lorsque le nombre d'étudiants au sein d'une promotion baisse fortement (le changement de tranches occasionne de forte variation de primes). Un nouveau barème lissant ces effets de seuil a été établi et s'appliquera à tous les collègues pour l'année universitaire 2024-2025.

Pour l'année 2023-2024, on conserve l'ancien barème hormis pour le responsable de la Licence 3 qui a vu sa prime baisser de 6h (23h au lieu de 29h habituellement) qui bénéficiera du nouveau barème (fixant à 30h la PRP pour l'année de Licence 3).

Julie LOCHARD, qui avait fait partie du groupe de travail sur le barème des PRP, rappelle que les principes énoncés à l'époque avaient pour objectif de faire en sorte que les primes soient équitables d'un responsable à un autre pour le même type de formation (22h pour les formations en apprentissage et 19h pour les formations initiales).

La question de la formule du barème des PRP en Master sera rediscutée lors d'un prochain Conseil des études, notamment pour savoir s'il est nécessaire de créer ou non un nouveau groupe de travail.

Il est rappelé qu'une heure correspond à une heure de travaux dirigés soit des heures de vacation payable à hauteur de 43,50 € brut.

Le Conseil des études avait acté le principe d'une rémunération des binômes qui assurent la responsabilité des nouveaux parcours pédagogiques suite à la réforme de la Licence, avec le respect du barème des PRP pour la Licence 3 et sur la base d'un montant forfaitaire (cf. tableau en PJ) pour les années de Licence 1 et Licence 2 (qui sont des années avec forte mutualisation des cours entre parcours). Les primes du tableau ci-joint s'appliqueraient dès 2023-2024.

Pour la Licence 1, il est prévu 4 heures pour les parcours Banque-Finance (BF) et Data Science (DS), et 8 heures pour le parcours International Economics and Management (IEM).

Pour la licence 2, il est prévu 8 heures pour les parcours BF et DS, et 12 heures pour le parcours IEM pour l'année 2024-2025. Il est rappelé que le parcours PLUS de la Licence 2 est supprimé.

Les parcours seront gérés par des binômes :

Parcours IEM : Amélie Guillin et Rui Patrick Domingues

Parcours BF : Sylvie Lecarpentier-Moyal et un-e autre collègue à définir

Parcours DS : Sylvain Chareyron et un-e autre collègue à définir

La proposition

Etes-vous favorable au tableau de prime forfaitaire dès l'année universitaire 2023-2024, 2025-2026, 2026-2027 dès l'ouverture du parcours ????

est mise au vote : elle recueille la majorité des votants moins deux abstentions.

Kevin FOURREY propose d'accorder des PRP pour les parcours BF et économie et traitement de l'information (ETI) dès cette année (2023-2024). François LEGENDRE propose de fixer à 8h le montant de la PRP pour ces deux parcours.

La proposition

Etes-vous favorable à la mise en place des révisions de mode de calcul des primes pour responsabilités pédagogiques (PRP) pour les parcours de la Licence 3 ETI et BF dès l'année universitaire 2023-2024 ?

est mise au vote : elle recueille la majorité des votants moins deux abstentions.

Il est précisé que les saisies seront prises en compte à l'arrivée du nouvel adjoint au responsable financier en raison du départ de Mme Sabine FOUGERAY.

4. TABLEAU DES PRIMES POUR COORDINATION D'ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX LOURDS

Il est rappelé que le Conseil de gestion plénier a voté le concept de primes pour coordination d'enseignements transversaux lourds pour le responsable de l'enseignement avec un barème fixe de 4 heures, augmenté d'1 heure par vacataire dans l'équipe pédagogique, l'année dernière. Le tout plafonné à 10h.

Il est précisé que certains collègues responsables d'enseignements transversaux lourds n'ont pas répondu à la sollicitation de François LEGENDRE afin de percevoir cette prime (les collègues de L1 et L2 pour les cours-TD de Microéconomie). Par ailleurs, le cours de Conférences d'économie contemporaine (CEC) en L2 ne figurant pas à tort dans la liste des enseignements transversaux lourds, il est proposé de voter le principe d'une prime de 4h pour la responsable de cet enseignement.

Il est noté que la répartition des tâches inclut la création et la coordination des équipes pédagogiques, avec de nombreux vacataires, ainsi que la gestion des sujets, des examens et des corrections ; chaque équipe étant libre de conserver l'organisation de son choix concernant ces derniers points.

La proposition

Etes-vous favorable une rémunération de 4 heures pour la conférence d'économie contemporaine de Diane Aubert conformément aux critères pour les titulaires ?

est mise au vote : elle recueille l'unanimité des votants.

La proposition

Etes-vous favorable au tableau pour coordination d'enseignements transversaux lourds ?

est mise au vote : elle recueille la majorité des votants moins deux abstentions.

5. QUESTIONS DIVERSES

Il est précisé que le vote de la nouvelle équipe de direction aura lieu à la rentrée universitaire 2024-2025 avec le nouveau directeur de l'UFR de SEG par le Conseil de gestion de l'UFR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h42.